



PRÉFET DE LA MEUSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA MEUSE

Pour vos aides PAC
pensez à **télédéclarer**

www.telepac.agriculture.gouv.fr



Bar le Duc, le 7 septembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

VERSEMENT D'AVANCES SUR CERTAINES AIDES DE LA PAC

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire a demandé à la Commission européenne dès début juin, au regard des conditions climatiques, la possibilité de verser une avance sur les aides directes de la PAC. Celles-ci font normalement l'objet de paiements à partir de début décembre.

La Commission a répondu favorablement à cette demande. Ainsi, pour les aides directes de la campagne 2011, les agriculteurs recevront, à partir de la mi-octobre, une avance sur les montants prévisionnels de leurs aides à hauteur de :

- 50% de l'aide découplée (DPU) ainsi que des aides aux ovins et aux caprins mises en œuvre dans le cadre de l'article 68 ;
- 80% de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) ainsi que 60% de la part nationale complémentaire (si période de détention obligatoire des animaux de 6 mois achevée).

Les bénéficiaires de la PHAE bénéficieront d'un acompte de 75% à partir de la mi-octobre 2011.

En application de la réglementation communautaire, seuls les dossiers dont les contrôles administratifs et sur place sont terminés peuvent faire l'objet d'un paiement.

Toutes aides confondues, ce sont plus de 4 milliards d'euros qui seront injectés dans les trésoreries des exploitations agricoles françaises par anticipation sur le calendrier habituel de versement.

Contacts DDT55 :

- Sylvie COGNOT 03 29 79 92 54 sylvie.cognot@meuse.gouv.fr (DPU)
- Jean-Marc RENAUD 03 29 79 92 89 jean-marc.renaud@meuse.gouv.fr (surfaces)
- Chantal POITEL 03 29 79 92 37 chantal.poitel@meuse.gouv.fr (surfaces)
- Maryline GARCIA 03 29 79 92 98 maryline.garcia@meuse.gouv.fr (PMTVA - Aide aux ovins/caprins)